

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0028231

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2385

Société :

RAM 176036

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SLANNI RACHID

Date de naissance :

04/07/54

Adresse :

Lot. Cannita Rue 2 n°43 Hay

Kremat

Tél. : 0662014171

Total des frais engagés : 1653,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

20/09/2023

Nom et prénom du malade :

Appel d'Amrani

Lien de parenté :

Conjoint

Nature de la maladie :

Pathologie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 20/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Hay

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/03/2013	3		400,-	Professeur NEDOCHIR GEN 49, AV 20 Mars - Casablanca - TUNISIE 1er Etage - Casablanca - 05 22 27 11 64 - 06 62 12 48

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
INPE	20/03/2013	453,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
	20/03/2013	Radiom. FIP	800,-
	23/03/2013	BASSIN	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 21433552
D	00000000 00000000
B	00000000 00000000
G	35533411 11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Neurochirurgien

Adultes et Enfants

49 , Avenue 2Mars, Résidence les Roseaux, 1er étage
(à Côté de lycée Mohamed V et Snack pomme de pain) Casablanca

Tél 05 22 26 58 01 - 05 22 27 11 64 - 06 62 13 12 48

Sur Rendez- vous

Casablanca , Le

20/09/23

الدكتور العمراني فؤاد

أستاذ أخصائي في أمراض و جراحة
الرأس، الدماغ، الأعصاب و العمود الفقري

الكبار و الصغار

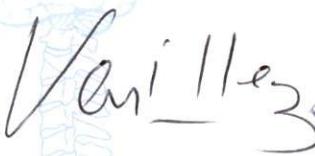
49،شارع 2 مارس الطابق الأول

(قرب ثانوية، محمد الخامس) الدارالبيضاء (Snack pomme de pain)

الهاتف: 06 62 13 12 48 - 05 22 26 58 01 - 05 22 27 11 64

بالموعد

الدارالبيضاء في



Maladies et
Chirurgie
de la
colonne
vertébrale

Maladies et
chirurgie
du crâne

ME SLAMNI F. Neurochirurgien

Professeur AMRANI F.
49 , AV 2Mars Résidence les roseaux
1er Etage - Casablanca - Tel : 05 22 26 85 01
05 22 27 11 64 - 06 62 12 12 48

SPR

Pa lom 2 - SPR

Dynamism =

Bassin / f

Professeur AMRANI F.
Neurochirurgien

49 , AV 2Mars Résidence les roseaux
Casablanca - Tel : 05 22 26 85 01
05 22 27 11 64 - 06 62 12 12 48

Casablanca , Le 20/09/2023 في الضاء الدار

Compte rendu radiologique

Mme SLAMNI Rachida

Maladies et
Chirurgie
de la
colonne
vertébrale

Maladies et chirurgie du crâne

Compte rendu

Radiographie du rachis lombaire face et profil Clichés dynamiques =

Bonne minéralisation osseuse

Lombalisation de S1

Manifestation de ST

Hauteur des vertébres conservées

Laminectomie de L4 et en partie de L5

L'annexion de L4 et en par-
spondylolistésis L4L5 stable

Pincement discal étagé avec discearthroscopie

Les clichés dynamiques mobilité du spondylolisthésis (réduction partielle en flexion)

Rx Bassin face = Coxarthrose bilatérale modérée

E-mail : amrani@neurochirurgien-amrani-maroc.com / Site Web : www.amrani-maroc.com

En cas d'urgence : 05 22 86 02 07 / 06 25 14 93 35

ilatérale modérée

**Pr AMRANI JOUTEY FOUAD
NEUROCHIRURGIEN**

49 AV 2Mars RES. LES ROSEAUX

ICE : 001703306000087 IF : 4380772 INP : 091011049 P :
33657753

Tél : 05 22 26 58 01 / 05 22 27 11 64 / 06 62 13 12 48

ICE :001703306000087 INP : 091011049 IF: 4380772 P:33657753

NOTE D'HONORAIRE

Date : 20/09/2023

N° : 23090131

MUPRAS

Mme SLAMNI Rachida

EXAMEN	MONTANT
Consultation	400,00
Radios lomb dyn + Bassin	800,00
Total :	1 200,00

Arrêtée la présente note d'honoraire à la somme de : **MILLE DEUX CENTS DIRHAMS**

Professeur AMRANI F
Neurochirurgien
49 Avenue des Roseaux
1^{er} étage - Casablanca - Tel : 05 22 26 58 01
05 22 27 11 64 - 06 62 12 12 48